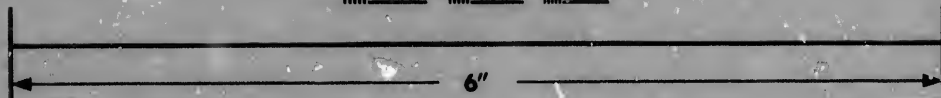
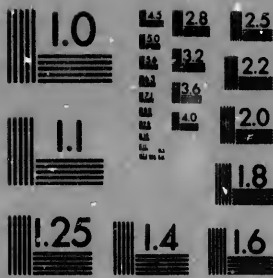
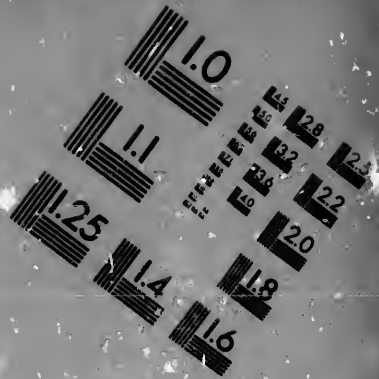
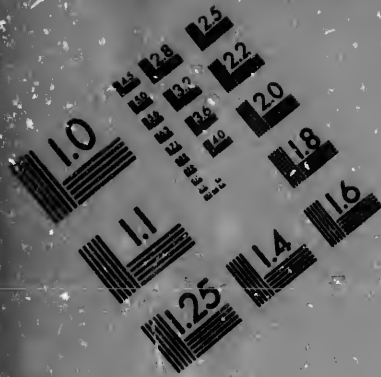
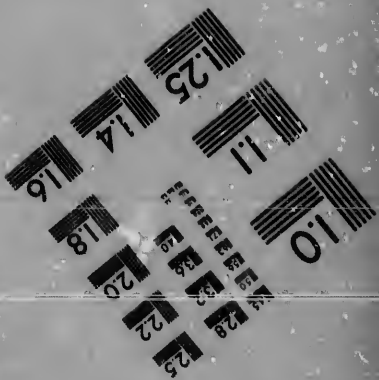


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Colour title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

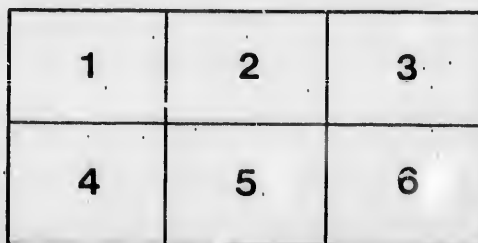
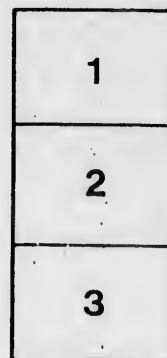
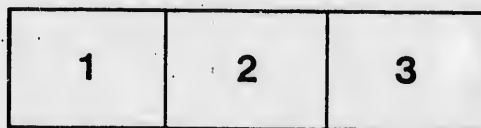
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MO

PR

12

4485
(No. 82.)

Tas

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT UNE ENCYCLIQUE PONTIFICALE

1^{er} FEVRIER, 1879



F-5



c
Z

u
L
m
ta
p
d
b

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT UNE ENCYCLIQUE PONTIFICALE

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nous venons de recevoir, Nos Très-Chers Frères, une nouvelle encyclique de notre Saint Père le Pape Léon XIII, que Nous Nous empressons de vous communiquer. C'est la seconde fois que, depuis son exaltation sur la chaire de Saint Pierre, il élève la voix pour nous rappeler les saints et salutaires enseignements de l'Eglise catholique et condamner les erreurs qui bouleversent en ce moment la société.

Avant de vous donner lecture de ce magnifique document qui prouve si bien la sollicitude maternelle de l'Eglise catholique et le zèle vraiment apostolique de notre Souverain Pontife, nous croyons utile de vous en exposer les principaux articles, afin de vous aider à les mieux comprendre et à les graver plus profondément dans votre mémoire.

Et d'abord écoutons avec un respect mêlé de crainte, ce cri d'effroi qui s'échappe de son cœur : " Les maux " que nous déplorions dans notre première encyclique, " se sont accrus si promptement, que, de nouveau, Nous " sommes forcé de vous adresser la parole, car il semble " que Nous entendions retentir à notre oreille ces paroles du prophète : *Crie : ne cesse de crier ; élève ta " voix et qu'elle résonne comme la trompette : clama : " ne cesses ; quasi tuba exalta vocem tuam (Is. LVIII. " 1.).*"

Pendant longtemps les sociétés secrètes, sous différents noms, se sont acharnées à miner sourdement les fondements de la société civile. Aujourd'hui elles se montrent au grand jour et s'attaquent ouvertement à tout ce qui pourrait mettre une digue à leurs pernicieux desseins. Afin de tromper plus facilement la multitude, ces hommes pervers font miroiter devant ses yeux les grands mots de liberté et d'égalité que ni la loi de Dieu, ni la nature, ni la raison ne peuvent admettre dans le sens absolu que l'on veut leur attribuer. Et en effet, quelle est cette indépendance effrénée que l'on voudrait voir régner partout ?

On veut chasser Dieu de ce monde, détruire toute notion d'autorité dans la société, de stabilité et de subordination dans la famille, de droit dans la propriété, de révélation dans la religion, d'idée religieuse dans l'éducation de l'enfance et enfin de conscience dans les

habitudes publiques et privées de la vie humaine. En un mot, il semble que l'on veuille faire de ce monde une image vivante de l'enfer, où le Saint Esprit nous dit que *tout est désordre et horreur éternelle : ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat* (Job, X. 22.). Peut-il en être autrement quand on a effacé de toutes les âmes l'idée de la vie future, pour concentrer toutes les aspirations des cœurs dans le bien-être matériel et le plaisir, sans tenir le moindre compte de la vérité, de la justice, de la charité ?

L'Eglise catholique, que S. Paul appelle *la colonne et le soutien de la vérité, columna et firmamentum veritatis* (I Tim. III. 15.), a toujours combattu ces funestes doctrines, toujours anathématisé les sociétés secrètes qui les répandaient, toujours défendu à ses enfants de faire partie de ces dangereuses et criminelles associations ; mais, par malheur, elle n'a pas été secondée comme il aurait fallu par les princes de ce monde, qui se sont montrés indifférents et trop souvent hostiles à ses doctrines salutaires. Comme une bonne mère, elle rappelle à tous les hommes que leur fin suprême est dans une autre vie et que cette vallée de larmes est un lieu de passage, où chacun doit accomplir toute justice pour être jugé digne d'entrer dans le royaume des cieux. D'un côté, elle enseigne aux sujets qu'*il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu* et que *quiconque résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu*, et que *ceux qui résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation : non est potestas nisi a Deo... qui resistit potestati Dei ordinationem acquirunt* (Rom. XIII. 1, 2.). C'est pourquoi, continue S. Paul, *soyez soumis par nécessité, non seulement par crainte, mais aussi par conscience... rendez à chacun ce qui lui est dû ; le tribut à qui le tribut ; l'impôt à qui l'impôt ; la crainte à qui la crainte ; l'honneur à qui l'honneur ; necessitate subditi estote, non so-*

lum propter iram, sed etiam propter conscientiam... Reddite ergo omnibus debita ; cui tributum, tributum ; cui vectigal, vectigal ; cui timorem, timorem ; cui honorem, honorem (ibid. 5, 7.). Mais en même temps qu'elle défend toute révolte dans le sujet, elle condamne tout abus de pouvoir dans ceux qui gouvernent et rappelle à ceux-ci le terrible jugement, *judicium durissimum* (Sag. VI. 6.) qui les attend s'ils n'observent pas les lois de la justice.

La famille, qui est le principe de la société civile, trouve aussi dans l'Eglise sa protection et sa règle. Le mariage est ennobli et sanctifié ; il possède dans l'ineffable union de Jésus-Christ avec son Eglise le type de son indissolubité, le modèle de cet amour qui doit régner entre des cœurs unis pour la vie, la source de cette grâce céleste qui surnaturalise la puissance paternelle et l'obéissance filiale. L'Eglise voit dans le plus humble des serviteurs un enfant de Dieu, digne de sa sollicitude et si elle apprend au serviteur qu'il faut obéir fidèlement, elle commande au maître de le traiter avec charité et justice. Voilà autant de vérités et de préceptes que l'on cherche à détruire.

Le socialisme représente la propriété comme une invention humaine, qui répugne à l'égalité naturelle entre les hommes. L'Eglise, au contraire, regarde le respect de la propriété comme la condition essentielle de la tranquillité publique et du bonheur des citoyens. A la vérité, la propriété suppose qu'il y a des riches et des pauvres ; cette inégalité de biens provient tout naturellement de la différence qui existera toujours entre les hommes sous le rapport des forces physiques et intellectuelles ; aucune puissance humaine, aucune théorie, aucune révolution ne changera cet ordre de choses, et les doctrines socialistes ne feraient que rendre pire la condition des hommes, en les réduisant tous à une égale, mais irrémédiable pauvreté absolue.

La sagesse catholique, tout en maintenant inviolable le droit de propriété, en prévient les inconvénients, d'abord en bannissant de tous les cœurs l'avarice, le vol, l'usure, l'injustice sous toutes les formes et même le simple désir désordonné du bien d'autrui. Ensuite, elle s'efforce d'allumer dans tous les cœurs le feu divin de la charité, qui ne se contente pas de donner de son superflu, mais qui sait créer des dévouements sublimes. Il n'y a pas une misère, pas une infortune, pas une infirmité, à laquelle l'ingénieuse et héroïque charité catholique n'ait trouvé une ressource, une consolation, un remède. Aux riches elle commande l'aumône; aux âmes d'élite que la vocation divine appelle à se donner elles-mêmes pour l'amour de Dieu, elle montre Jésus-Christ souffrant dans la personne des pauvres et promettant de regarder comme fait à lui-même ce qui sera fait au plus petit de ceux qui croient en lui. Enfin elle relève et console l'esprit des pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ *qui étant riche a voulu se faire pauvre pour nous enrichir par son indigence; propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis* (II. Cor. VIII. 9.), soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré bienheureux les pauvres et leur a fait espérer les récompenses de la vie éternelle.

C'est ainsi, N. T.-C. F., que la vérité catholique, en même temps qu'elle enseigne le chemin de l'éternité bienheureuse, adoucit les maux inévitables de la vie présente et assure le bonheur de la société, de la famille et de chaque individu.

Ecoutez donc avec respect et reconnaissance ces enseignements du chef de l'Eglise; répétez-les à vos enfants et donnez leur toujours l'exemple de la docilité et de l'amour pour la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Ayez en horreur les sociétés

secrètes qui conspirent dans l'ombre contre toute vérité et toute justice et qui veulent tout bouleverser pour s'élever sur les ruines de la société, de la famille, de la religion. Elevez vos cœurs et vos mains vers le trône de la miséricorde afin que la Divine Providence mette un terme à tous les maux qui affligent le monde et l'Eglise : et afin que vos prières soient plus sûrement exaucées, purifiez vos cœurs de tous péchés et ornez-les de toutes les vertus chrétiennes qui feront votre bonheur en ce monde et en l'autre.

Sera le présent mandement lu au prône de toutes les paroisses et missions et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception. L'Encyclique Pontificale sera ensuite lue en une ou plusieurs fois.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier février mil huit cent soixante dix-neuf.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.



Par Monseigneur,

C.-A. COLLET, Ptre.

Secrétaire.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRES SAINT PERE LE PAPE LEON XIII

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES
ET EVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE, EN
GRACE ET COMMUNION AVEC LE
SIÈGE APOSTOLIQUE.

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et en communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Dès le commencement de notre Pontificat, Nous n'avons pas négligé, ainsi que l'exigeait la charge de notre ministère apostolique, de signaler cette peste mortelle qui se glisse à travers les membres les plus intimes de la société humaine et qui la conduit à sa perte; en même temps, Nous avons indiqué quels étaient les remèdes les plus efficaces au moyen desquels la société pouvait retrouver la voie du salut et échapper aux graves périls qui la menacent. Mais les maux que Nous déplorions alors se sont si promptement accrus, que de nouveau, Nous sommes forcé de vous adresser la parole, car il semble que Nous entendions retentir à notre oreille ces mots du Prophète : *Crie, ne cesse de crier; élève ta voix, et qu'elle soit pareille à la trompette* (Is. LVIII. 1.).



Vous comprenez sans peine, Vénérables Frères, que Nous parlons de la secte de ces hommes qui s'appellent diversemzt et de noms presque barbares, *socialistes, communistes et nihilistes*, et qui répandus par toute la terre, et liés étroitement entre eux par un pacte inique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais, se produisant au jour publiquement et en toute confiance, s'efforcent de mener à bout le dessein, par eux inauguré depuis longtemps, de bouleverser les fondements de la société civile. Ce sont eux, assurément, qui, selon que l'atteste la parole divine, *souillent toute chair, méprisent toute domination et blasphèment toute majesté* (Jude, v. 8).

En effet, ils ne laissent entier ou intact rien de ce qui a été sagement décrété par les lois divines et humaines pour la sécurité et l'honneur de la vie. Pendant qu'ils blâment l'obéissance rendue aux puissances supérieures qui tiennent de Dieu le droit de commander et auxquelles, selon l'enseignement de l'Apôtre, toute âme doit être soumise, ils prêchent la parfaite égalité de tous les hommes pour ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs. Ils déshonorent l'union naturelle de l'homme et de la femme, qui était sacrée aux yeux mêmes des nations barbares; et le lien de cette union, qui resserre principalement la société domestique, ils l'affaiblissent ou bien la sacrifient à la débauche.

Enfin, séduits par la cupidité des biens présents, qui est la source de tous les maux et dont le désir a fait errer plusieurs dans la foi (I Tim., VI. 10.), ils attaquent le droit de propriété sanctionné par le droit naturel et, par un attentat monstrueux, pendant qu'ils affectent de prendre souci des besoins de tous les hommes et prétendent satisfaire tous leurs désirs, ils s'efforcent de ravir, pour en faire la propriété commune, tout ce qui a été acquis à chacun, ou bien par le titre d'un légitime héri-

age, o
bien p
ses, ils
dans c
répan
et le p
volté,
traître
impie,
armes

Or,
que jou
excite
sa caus
répand
me des
fruits s
néable
seizièm
par ces
de renv
ouvert
raison.

Tiran
reur qu
cœur de
res de p
pas seul
mes, ma
une imp
n'ont pa
ments, n
établi pa
ne pren
de comm



age, ou bien par le travail intellectuel ou manuel, ou bien par l'économie. De plus, ces opinions monstrueuses, ils les publient dans leurs réunions, ils les répandent dans des brochures et, par la nuée des journaux, ils les répandent dans la foule. Aussi la majesté respectable et le pouvoir des rois sont devenus, chez le peuple révolté, l'objet d'une si grande hostilité que d'abominables traîtres impatientes de tout frein et animés d'une audace impie, ont tourné plusieurs fois, en peu de temps, leurs armes contre les chefs des gouvernements eux-mêmes.

Or, cette audace d'hommes perfides qui menace chaque jour de ruines plus graves la société civile, et qui excite dans tous les esprits l'inquiétude et le trouble, tire sa cause et son origine de ces doctrines empoisonnées qui, répandues en ces derniers temps parmi les peuples comme des semences de vices, ont donné, en leur temps, des fruits si pernicieux. En effet, vous savez très bien, Vénérables Frères, que la guerre cruelle qui, depuis le seizième siècle, a été déclarée contre la foi catholique par ces novateurs, visait à écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fût ouvert aux inventions ou plutôt aux délires de la seule raison.

Tirant hypocritement son nom de la raison, ce grand cœur qui flatte et excite la soif de grandir, naturelle au cœur de l'homme, et qui lâche les rênes à tous les genres de passions, a spontanément étendu ses ravages non pas seulement dans les esprits d'un grand nombre d'hommes, mais dans la société civile elle-même. Alors par une impiété toute nouvelle et que les païens eux-mêmes n'ont pas connue, on a vu se constituer des gouvernements, ne tenant nul compte de Dieu et de l'ordre établi par Lui ; on a proclamé que l'autorité publique ne prenait pas de Dieu le principe, la majesté, la force de commander, mais de la multitude du peuple, laquelle

se croyant dégagée de toute sanction divine, n'a plus souffert d'être soumise à d'autres lois que celles qu'elle aurait portées elle-même, conformément à son caprice.

Puis, après qu'on eut combattu et rejeté comme contraires à la raison les vérités surnaturelles de la foi, l'Auteur même de la Rédemption du genre humain est contraint par degrés et peu à peu de s'exiler des études, dans les universités, les lycées et les collèges, ainsi que de toutes les habitudes publiques de la vie humaine. Enfin, après avoir livré à l'oubli les récompenses et les peines de l'éternelle vie future, le désir ardent du bonheur a été renfermé dans l'espace du temps présent. Avec la diffusion au loin et au large de ces doctrines, avec la grande licence de penser et d'agir qui a été ainsi enfantée de toutes parts, faut-il s'étonner que les hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre demeure ou un pauvre atelier, soient envieux de s'élever jusqu'aux palais et à la fortune de ceux qui sont plus riches ; faut-il s'étonner qu'il n'y ait plus nulle tranquillité pour la vie publique ou privée et que le genre humain soit presque arrivé aux extrémités de l'abîme ?

Or, les pasteurs suprêmes de l'Eglise, à qui incombe la charge de protéger le troupeau du Seigneur contre les embûches de l'ennemi, se sont appliqués de bonne heure à détourner le péril et à veiller au salut des fidèles. Car, aussitôt que commençaient à grossir les sociétés clandestines, dans le sein desquelles couvaient alors déjà les semences des erreurs dont Nous avons parlé, les Pontifes romains Clément XII et Benoît XIV ne négligèrent pas de démasquer les desseins impies des sectes et d'avertir les fidèles du monde entier du mal que l'on préparait ainsi sourdement. Mais après que, grâce à ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes, une liberté effrénée fut attribuée à l'homme, après que

le d
forg
divi
doc
de c

N
pu c
en j
sion
men
rent
d'eu
men
quel
et q
d'he
ses l
enti
des
lism

M
conf
les f
men
tion
que
de l'
étaie
aussi
l'Eg
de la
ces p
pos
men

E

le droit nouveau, comme ils disent, commença d'être forgé et sanctionné, contrairement à la loi naturelle et divine, le Pape Pie VI dévoila tout aussitôt, par des documents publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines.

Néanmoins, et comme aucun moyen efficace n'avait pu empêcher que leurs dogmes pervers ne fussent de jour en jour plus acceptés par les peuples, et ne fissent invasion jusque dans les décisions publiques des gouvernements, les Papes Pie VII et Léon XII anathématisèrent les sectes occultes, et, pour autant qu'il dépendait d'eux, avertirent de nouveau la société du péril qui la menaçait. Enfin tout le monde sait parfaitement par quelles paroles très graves, avec quelle fermeté d'âme et quelle constance notre glorieux prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire, soit dans ses allocutions, soit par ses lettres encycliques envoyées aux évêques de l'univers entier, a combattu aussi bien contre les iniques efforts des sectes que, nominativement, contre la peste du socialisme, qui, de cette source, a fait partout irruption.

Mais ce qu'il faut déplorer, c'est que ceux à qui est confié le soin du bien commun, se laissant entourer par les fraudes des hommes impies et effrayer par leurs menaces, ont toujours manifesté à l'Eglise des dispositions suspectes ou même hostiles. Ils n'ont pas compris que les efforts des sectes auraient été vains si la doctrine de l'Eglise catholique et l'autorité des Pontifes romains étaient toujours demeurées en honneur, comme il est dû, aussi bien chez les princes que chez les peuples. Car *l'Eglise du Dieu vivant, qui est la colonne et le soutien de la vérité* (I Tim., III, 15.), enseigne ces doctrines, ces préceptes par lesquels on pourvoit au salut et au repos de la société, en même temps qu'on arrête radicalement la funeste propagande du socialisme.

En effet, bien que les socialistes, abusant de l'Evan-

gile même, pour tromper plus facilement les imprudents, aient accoutumé de le torturer pour le conformer à leurs doctrines, la vérité est qu'il y a une telle différence entre leurs dogmes pervers et la très pure doctrine de Jésus-Christ, qu'il ne saurait y en avoir de plus grande. Car, *quel commerce y a-t-il entre la justice et l'iniquité ? Et quelle société y a-t-il entre la lumière et les ténèbres* (II. Cor. VI, 14.) ? Ceux-là ne cessent, comme nous le savons, de proclamer que tous les hommes sont, par nature, égaux entre eux, et à cause de cela ils prétendent qu'on ne doit au pouvoir ni honneur ni respect, ni obéissance aux lois, sauf à celles qu'ils auraient sanctionnées d'après leur caprice.

Au contraire, d'après les documents évangéliques l'égalité des hommes est en cela que, tous ayant la même nature, tous sont appelés à la même très haute dignité de fils de Dieu, et en même temps que, une seule et même foi étant proposée à tous, chacun doit être jugé selon la même loi et obtenir les peines ou la récompense qu'il aura méritées. Cependant il y a une inégalité de droit et de pouvoir qui émane de l'auteur même de la nature, *en vertu de qui toute paternité prend son nom au ciel et sur la terre* (Eph. III, 15.). Quant aux princes et aux sujets, leurs âmes, d'après la doctrine et les préceptes catholiques, sont mutuellement liées par des devoirs et des droits de telle sorte que, d'une part, la modération s'impose à la passion du pouvoir et que, d'autre part, l'obéissance est rendue facile, ferme et très noble.

Ainsi, l'Eglise inculque constamment à la multitude des sujets ce précepte apostolique : *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu : et celles qui sont, ont été établies de Dieu. C'est pourquoi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. Or, ceux qui résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation.* Ce précepte ordonne encore d'être nécessairement soumis, non

seul
cien
tribu
la cr

C
a dis
ce q
nes
a vo
chce
aux
diffé
en se
teurs
ordre
afin
comp
nobles
autre

M
qui l
destr
ces e
sur e
elle l
vous
les fo
par I
vos ce
sera s
cepter
c'est l
soin d
châtir

S'il

seulement par crainte de la colère, mais encore par conscience, et à rendre à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut : à qui l'impôt, l'impôt ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur (Rom., XIII. 1).

Car celui qui a créé et qui gouverne toutes choses, les a disposées, dans sa prévoyante sagesse, de manière à ce que les inférieures atteignent leur fin par les moyennes et celles-ci par les supérieures. De même donc qu'il a voulu que dans le royaume céleste lui-même les chœurs des anges fussent distincts et surbordonnés les uns aux autres, de même encore qu'il a établi dans l'Eglise différents degrés d'ordres avec la diversité des fonctions, en sorte que tous ne fussent pas apôtres, ni tous pasteurs, ainsi a-t-il constitué dans la société civile plusieurs ordres différents en dignité, en droits et en puissance, afin que l'Etat, comme l'Eglise, formât un seul corps composé d'un grand nombre de membres, les uns plus nobles que les autres, mais tous nécessaires les uns aux autres et soucieux du bien commun.

Mais pour que les recteurs du peuple usent du pouvoir qui leur a été conféré pour l'édification, et non pour la destruction, l'Eglise du Christ avertit à propos les princes eux-mêmes que la sévérité du juge suprême plane sur eux, et empruntant les paroles de la divine Sagesse, elle leur crie à tous, au nom de Dieu : " Prêtez l'oreille, vous qui dirigez les multitudes et vous complaisez dans les foules des nations, car la puissance vous a été donnée par Dieu et la force par le Très-Haut, qui examinera vos œuvres et scrutera vos pensées... car le jugement sera sévère pour les gouvernants... Dieu, en effet, n'acceptera personne et n'aura égard à aucune grandeur, car c'est Dieu qui a fait le petit et le grand, et il a même soin de tous ; mais aux plus forts est réservé un plus fort châtiment (Sag. VI. 9.).

S'il arrive cependant aux princes d'excéder témérai-

rement dans l'exercice de leur pouvoir, la doctrine catholique ne permet pas de s'insurger de soi-même contre eux, de peur que la tranquillité de l'ordre ne soit de plus en plus troublée et que la société n'en reçoive un plus grand dommage. Et lorsque l'excès en est venu au point qu'il ne paraisse plus aucune autre espérance de salut, la patience chrétienne apprend à chercher le remède dans le mérite et dans d'instantes prières auprès de Dieu. Que si les ordonnances des législateurs et des princes sanctionnent ou commandent quelque chose de contraire à la loi divine ou naturelle, la dignité du nom chrétien, le devoir et le précepte apostolique proclament qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Mais cette vertu salutaire de l'Eglise qui rejaillit sur la société civile pour le maintien de l'ordre en elle et pour sa conservation, la société domestique elle-même, qui est le principe de toute cité et de tout Etat, la ressent et l'éprouve nécessairement aussi. Vous savez, en effet, Vénérables Frères, que la règle de cette société a, d'après le droit naturel, son fondement dans l'union indissoluble de l'homme et de la femme, et son complément dans les devoirs et les droits des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs les uns envers les autres. Vous savez aussi que les théories du socialisme la dissolvent presque entièrement, puisque, ayant perdu la force qui lui vient du mariage religieux, elle voit nécessairement se relâcher la puissance paternelle par rapport aux enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents.

Au contraire, le mariage honorable en tout (Hebr. XIII. 4), que Dieu lui-même a institué au commencement du monde pour la propagation et la perpétuité de l'espèce et qu'il a fait indissoluble, l'Eglise enseigne qu'il est devenu encore plus solide et plus saint par Jésus-Christ, qui lui a conféré la dignité de sacrement, et a

voulu e
pourqu
le chef
l'Eglise
soumis
perpét
ses à le
mer d'

L'E
maître
dans le
selon l
rents e
du Pèr
elle tir
emprun
tère.
obéir e
leur m
une p
dit: "
sentime
tion du
apôtre
uns ob
vant en
que les
leurs s
de tous
de pers

Si to
ceux q
vine vo
meure
ne se r

voulu en faire l'image de son union avec l'Eglise. C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'Apôtre, le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise (Eph. V. 23) ; et, de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, qui l'aime d'un très-chaste et perpétuel amour, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris, et ceux-ci doivent, en échange, les aimer d'une affection fidèle et constante.

L'Eglise règle également la puissance du père et du maître, de manière à contenir les fils et les serviteurs dans le devoir et sans qu'elle excède la mesure. Car, selon les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres n'est qu'un écoulement de l'autorité du Père et du Maître céleste, et ainsi non-seulement elle tire de celle-ci son origine et sa force, mais elle lui emprunte nécessairement aussi sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants à obéir en Dieu à leurs parents, et à honorer leur père et leur mère, ce qui est le premier commandement fait avec une promesse (Eph. VI. 2.). Et aux parents il dit : " Et vous, pères, ne provoquez pas vos fils au ressentiment, mais élevez-les dans la discipline et la correction du Seigneur (Id. 4.). Le précepte que le même apôtre donne aux serviteurs et aux maîtres, est que les uns obéissent à leurs maîtres selon la chair, ... les servant en toute bonne volonté comme Dieu lui-même, et que les autres n'usent pas de mauvais traitements envers leurs serviteurs, se souvenant que Dieu est le maître de tous dans les cieux et qu'il n'y a point d'acception de personnes pour lui (Id. 9.).

Si toutes ces choses étaient observées par chacun de ceux qu'elles concernent, selon la disposition de la divine volonté, chaque famille offrirait l'image de la demeure céleste et les insignes bienfaits qui en résulteraient ne se renfermeraient pas seulement dans les murailles

domestiques, mais se répandraient sur les Etats eux-mêmes.

Quant à la tranquillité publique et domestique, la sagesse catholique, appuyée sur les préceptes de la loi divine et naturelle, y pourvoit très prudemment par les idées qu'elle adopte et qu'elle enseigne sur le droit de propriété et sur le partage des biens qui sont acquis pour la nécessité et l'utilité de la vie. Car, tandis que les socialistes présentent le droit de propriété comme étant une invention humaine, répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes ; tandis que, prêchant la communauté des biens, ils proclament qu'on ne saurait supporter patiemment la pauvreté et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches, l'Eglise reconnaît beaucoup plus utilement et sagement que l'inégalité existe entre les hommes, naturellement dissemblables par les forces du corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe même dans la possession des biens ; elle ordonne, en outre, que le droit de propriété et de domaine, provenant de la nature même, soit maintenu intact et inviolé dans les mains de qui le possède ; car elle sait que le vol et la rapine ont été condamnés dans la loi naturelle par Dieu, l'auteur et le gardien de tout droit, au point qu'il n'est même pas permis de convoiter le bien d'autrui, et que les voleurs et les larrons sont exclus, comme les adultères et les idolâtres, du royaume des cieux. Elle ne néglige pas pour cela, en bonne mère, le soin des pauvres, et n'omet point de pourvoir à leur nécessités, parce que, les embrassant dans son sein maternel et sachant qu'ils représentent Jésus-Christ lui-même, qui considère comme fait à lui-même le bien fait au plus petit des pauvres, elle les a en grand honneur ; elle les assiste de tout son pouvoir, elle a soin de faire élever partout des maisons et des hospices où ils sont recueillis, nourris et soignés, et elle les prend sous sa tutelle. De plus, elle fait un strict devoir aux riches

de donner
par la p
aux sup
tés des
des pau
Christ,
soit en
claré bi
récomp
là le mé
vé entre
montre
moyen e
ou que l
à la vile
chez les
agitée d
et les br
de le cor

Puisq
incombe
qu'au co
déjà mor
une dure
du supr
tion not
leur prop
de prend
part à la
naître qu
gion son
diminue
du pouv
de Jésus
cialisme
maines, r

de donner leur superflu aux pauvres, et elle les effraye par la pensée du divin jugement, qui les condamnera aux supplices éternels s'ils ne subviennent aux nécessités des indigents. Enfin, elle relève et console l'esprit des pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ, qui étant riche a voulu se faire pauvre pour nous, soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré bienheureux les pauvres, et leur a fait espérer les récompenses de l'éternelle félicité. Qui ne voit que c'est là le meilleur moyen d'arranger l'antique conflit soulevé entre les pauvres et les riches ? Car, ainsi que le démontre l'évidence même des choses et des faits, si ce moyen est rejeté ou méconnu, il arrive nécessairement, ou que la plus grande partie du genre humain est réduite à la vile condition d'esclave, comme on l'a vu longtemps chez les nations païennes, ou que la société humaine est agitée de troubles continuels et dévorée par les rapines et les brigandages, ainsi que nous avons eu la douleur de le constater dans ces derniers temps encore.

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, Nous, à qui incombe le gouvernement de toute l'Eglise, de même qu'au commencement de notre Pontificat Nous avons déjà montré aux peuples et aux princes, ballottés par une dure tempête, le port du salut ; ainsi, en ce moment du suprême péril, Nous élevons de nouveau avec émotion notre voix apostolique pour les prier, au nom de leur propre intérêt et du salut des Etats, et les conjurer de prendre pour maîtresse l'Eglise qui a eu une si grande part à la prospérité publique des nations, et de reconnaître que les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes que tout ce qu'on enlève à celle-ci, diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. Et lorsqu'ils auront reconnu que l'Eglise de Jésus-Christ possède pour détourner le fléau du socialisme une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans

les armes des soldats, qu'ils rétablissent enfin cette Eglise dans la condition et la liberté qu'il lui faut pour exercer, pour l'avantage de toute la société, sa très salutaire influence.

Pour vous, Vénérables Frères, qui connaissez l'origine et la nature des maux accumulés sur le monde, appliquez-vous de toute l'ardeur et de toute la force de votre esprit à faire pénétrer et à inculquer profondément dans toutes les âmes la doctrine catholique. Faites en sorte que, dès leurs plus tendres années, tous s'accoutument à avoir pour Dieu un amour de fils et à vénérer son nom, à se montrer déferants pour la majesté des princes et des lois, à s'abstenir de toutes convoitises, et à garder fidèlement l'ordre que Dieu a établi soit dans la société civile, soit dans la société domestique. Il faut encore que vous ayez soin que les enfants de l'Eglise catholique ne s'enrôlent point dans la secte exécrationnelle et ne la servent en aucune manière; mais au contraire qu'ils montrent, par leurs belles actions et leur manière honnête de se comporter en toutes choses, combien stable et heureuse serait la société humaine, si tous ses membres se distinguaient par la régularité de leur conduite et par leurs vertus. Enfin, comme les sectateurs du socialisme se recrutent surtout parmi les hommes qui exercent les diverses industries ou qui louent leur travail et qui, impatientes de leur condition ouvrière, sont plus facilement entraînés par l'appât des richesses et la promesse des biens, il nous paraît opportun d'encourager les sociétés d'ouvriers et d'artisans qui instituées sous le patronage de la religion, savent rendre tous leurs membres contents de leur sort et résignés au travail et les portent à mener une vie paisible et tranquille.

Qu'il favorise nos entreprises et les vôtres, Vénérables Frères, Celui a qui Nous sommes obligés de rapporter le principe et le succès de tout bien. D'ailleurs, Nous

puisons
jours m
sance d
naissan
sous pa
l'espéri
aux hon
qu'Il n
Dieu n
sauver,
puisse e

En ce
ardem
tant à v
ses, tou
appara
de Dieu
avoir a
a élevés
afin qu
ment 1
pour ad
le patro
lée dès
apôtres
la plus

Cepe
vous de
cœur, l
Frères,

Don
la prem

puisons un motif d'espérer un prompt secours dans ces jours mêmes où l'on célèbre l'anniversaire de la naissance du Seigneur ; car ce salut nouveau, que le Christ naissant apportait au monde déjà vieux et presque dissous par l'extrémité de ses maux, Il ordonne que nous l'espérions nous aussi ; cette paix qu'Il annonçait alors aux hommes par le ministère des anges, Il a promis qu'Il nous la donnerait, à nous aussi. Car la main de Dieu n'a point été raccourcie pour qu'Il ne puisse nous sauver, et son oreille n'a pas été fermée pour qu'Il ne puisse entendre (Is. LIX, 1.).

En ces jours donc de très heureux auspice, Nous prions ardemment le Dispensateur de tous biens, vous souhaitant à vous, Vénérables Frères, et aux fidèles de vos églises, toute joie et toute prospérité, afin que de nouveau *apparaissent au regard des hommes la bonté et l'humanité de Dieu Notre sauveur* (Tit. III, 4.), qui, après nous avoir arrachés de la puissance d'un ennemi cruel, nous a élevés à la très noble dignité d'enfants de Dieu. Et afin que nos vœux soient plus promptement et pleinement remplis, joignez-vous à Nous, Vénérables Frères, pour adresser à Dieu de ferventes prières ; invoquez aussi le patronage de la bienheureuse Vierge Marie immaculée dès son origine, de Joseph son époux, et des saints apôtres Pierre et Paul, aux suffrages desquels Nous avons la plus grande confiance.

Cependant, et comme gage des faveurs célestes, Nous vous donnons dans le Seigneur, et du fond de notre cœur, la bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à tous les fidèles.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 28 décembre 1878, la première année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

(Traduction de l'Univers.)

